

Ecole élémentaire de BOEGE

Procès verbal du conseil d'école extraordinaire du 26/05/2014

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école de Boège - Président : Hervé Masson	X	
Enseignantes		
Mme Beja Marie	X	
Mme Genoud-Prachex Dominique	X	
Mme Lordier Françoise	X	
Mme Chevalier Michèle	X	
Représentants des parents d'élèves titulaires		Suppléants assurant un remplacement
Mme Brient-Derache Sophie		X Mme Guibentif Anastasia
M. Berlier Gilles	X	
Mme Bernard Fanette	X	
M. Giranton Romain	X	
M. Hechinger Sébastien		X
Inspecteur de l'Éducation nationale : Mme Culoma		X
Maires des communes ou leurs représentants :		
Mme Fabienne Scherrer (Boège)	X	
M. Guiberti Frédéric (Saxel)	X	
Mme Duret Marion (Boège commission scolaire)	X	
Délégué départemental de l'Éducation nationale : Mme Perrollaz	X	
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Gaillard Lucie		X
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Enseignant complément de service direction (CAE) : M. P.Y. Cogne	X	
Enseignant de langues vivantes :		
Personne invitée :		

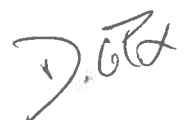
Procès-verbal établi 26/05/14

Le président, directeur de l'école,

La secrétaire de séance,

Nom : Masson Hervé

Genoud-Prachex Dominique

L'objectif de ce conseil d'école est de répondre à la question suivante :

Souhaitez-vous remplacer le projet voté au conseil d'école précédent et faisant office de nouvelle organisation pour la rentrée 2014/2015 par le projet présenté ce jour par la mairie de Boège ?

Présentation du projet par la représentante de la Mairie :

Lundi, mardi et jeudi : 8h15 – 11h15 ; 13h15 – 16h15

Mercredi : 8h15 – 11h15 (pas de cantine)

Vendredi : 8h15 – 11h15 (possibilité de cantine)

Le décret en date du 7 mai 2014 et la circulaire en date du 9 mai 2014 permettent d'obtenir « une dérogation pour expérimentation » reconductible jusqu'à trois ans. Cette dérogation permet de réunir les $\frac{3}{4}$ d'heure quotidiens sur un après-midi ($4 \times \frac{3}{4} h = 3$ heures).

Afin de couper court à des bruits de trottoir, madame Scherrer tient à préciser que c'est elle seule (soutenue par le vote de la Commission Scolaire) qui propose l'après-midi de vendredi et non les enseignants.

Elle défend son choix du vendredi après-midi par les constatations suivantes :

- Si on allonge la pose méridienne, comme il était prévu dans le projet précédent, le vendredi après-midi, les enfants seront inévitablement fatigués puisque présents sur le site de l'école. C'est le constat fait par les parents d'élèves et les enseignants des écoles qui sont déjà passées à la semaine des $4 \frac{1}{2}$ jours.
- Plusieurs parents ont la possibilité de ne pas travailler le vendredi après-midi, ce qui leur permettrait de reprendre leur enfant dès 11h15 ou après la cantine, d'être en famille ou de les emmener à des activités proposées par des associations, qui jusqu'à présent se déroulaient le mercredi matin et qui pourraient être reportées le vendredi après-midi.
- Il est d'autant plus aisé de trouver des intervenants disponibles tout un après-midi que pour $\frac{3}{4} h$, de surcroît au milieu de la journée.

La municipalité de Boège propose de mettre en place des ateliers d'initiations et de découvertes adaptés à l'âge des enfants. Ces ateliers fonctionneraient sur inscription, le prix de l'heure demandé aux parents serait de l'ordre de 1 €. Hors ateliers, les enfants seront encadrés sur le même modèle et par les mêmes personnes que pendant la cantine.

Il y aurait des ateliers sportifs (éveil corporel, football, vélo, biathlon, ...), des ateliers musicaux (percussions, ...) et des ateliers culturels (photographie, ...).

Un projet annuel a déjà été élaboré avec plusieurs animateurs professionnels, il y aurait ainsi 3 ou 4 intervenants par période (5 périodes dans l'année scolaire). Le projet finalisé sera présenté lors du prochain conseil d'école fixé au lundi 23 juin à 18 h 00.

Les différentes communes de la Vallée Verte souhaitent libérer un après-midi différent, ce qui pourrait éventuellement permettre aux intervenants de travailler sur toute la Vallée.

Commentaire des enseignants suite à la présentation du projet par Mme Scherrer :

Le seul projet que nous estimons avoir été « réfléchi » en faveur de l'enfant était le projet présenté au premier conseil d'école (17/10/2013) et qui a rencontré une vive opposition de la part de plusieurs parents délégués, provoquant sa suspension.

Le second projet, proposé lors du second conseil d'école (13/01/2014) et qui a été voté par les enseignants contraints de s'adapter aux réalités locales (horaires maternelles, transports, cantine) n'était déjà plus orienté vers l'épanouissement de l'enfant.

Le troisième projet, présenté ce jour, conçu par la mairie, offrira certainement des facilités d'organisation mais ne nous semble pas plus que le second projet en adéquation avec les objectifs initiaux de la réforme centrée sur les rythmes de l'enfant pour un meilleur apprentissage.

Suite à un court débat entre les représentants des parents d'élèves, la proposition a été mise au vote (vote au bulletin secret sur la demande de la mairie).

Nombre de votants : 14

Résultats du vote :

POUR : 9 CONTRE : 0 BLANC : 3 NUL : 2

Le projet est donc accepté à la majorité.

Fin du conseil d'école à 20 h 00.